

Objet : RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 2)

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoza à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 075-25 C

objet **RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 2)**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que par délibérations n° 169-24 C et n° 170-24 C du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le Schéma de développement touristique 2024-2030 et l'instauration du fonds de concours correspondant dénommé « Tourisme du bien vivre ».

Ce fonds de concours a pour objectif de soutenir financièrement les communes dans la réalisation d'aménagements conformément au Schéma de développement touristique. Il permet aux communes portant un projet à vocation touristique d'émarger à trois thématiques différentes :

- petites boucles,
- développement d'infrastructures cyclo-touristiques,
- mieux accueillir.

Il contribue à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de développement touristique 2024-2030, en cofinçant les aménagements liés aux différents volets thématiques afin de proposer des infrastructures qualitatives au sein du territoire.

La participation de Grand Chambéry est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles HT, autres cofinancements déduits, pour un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 k€ HT.

Une enveloppe de 300 k€ est prévue pour ce fonds de concours jusqu'en 2026, permettant un effet levier possible de plus de 600 k€.

Après un premier appel à manifestation d'intérêt (phase 1), sept projets ont bénéficié de la participation de Grand Chambéry pour un montant total de 100 081,25 €.

Pour ce deuxième appel à manifestation d'intérêt, trois projets ont été retenus, ce qui représente une participation de Grand Chambéry de 58 797,54 €.

Commune	Thématique	Projet	Coût du projet (€ HT)	Montant du fonds de concours
Challes-les-Eaux	Mieux accueillir	Aménagement et réhabilitation le long de sentiers pour favoriser le confort d'usage	21 146 €	10 573 €
La Ravoire	Petites boucles	Création d'une petite boucle thématisée (intérêts historiques, géographiques et environnementaux)	25 000 €	12 500 €
Bassens	Petites boucles	Création de trois petites boucles avec valorisation patrimoniale (la Plaine, les Monts, les Crépines)	21 449,08 €	10 724,54 €
Saint-Alban-Leyse	Mieux accueillir	Réhabilitation de la passerelle de la Doria entre Saint-Alban-Leyse et Saint-Jean-d'Arvey	74 160 €	25 000 €
TOTAL			141 755,08 €	58 797,54 €

Pour rappel, 50 % du montant seront versés immédiatement, les 50 % restants seront versés à réception des travaux et sur justificatifs des dépenses réelles effectuées.

Il est proposé d'attribuer des fonds de concours à hauteur de 58 797,54 € pour cette deuxième phase.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibérations n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030,

Vu la délibération n° 170-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma création du fonds de concours « Tourisme du bien vivre »,

Vu les demandes des communes,

Vu l'avis de la commission tourisme du 3 avril 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'attribuer** des fonds de concours au titre de la phase du dispositif « Tourisme du bien vivre » pour un montant global de 58 797,54 €,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **de dire** qu'une avance de 50 % sera allouée aux communes pour les projets retenus, et que les 50 % restants seront alloués à la réception des travaux (sous condition que la livraison des travaux ait lieu au maximum un an après l'attribution de la présente subvention et sur justificatifs des dépenses réelles).

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **075-25 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 2)

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33419H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33419H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025